

2nd Professionnelle ou 1^{er} année de CAP			
Vous entrez en ↓	Vous devez vous présenter le ↓	A partir de ↓	Jusqu'à ↓
1 ^{er} CAP Installateur en froid et climatisation (1CIFCA)	Mercredi 1 ^{er} Juillet 2026	8h00	9h00
1 ^{er} CAP Serrurier métallier (1CMETAL)		9h00	10h00
1 ^{er} CAP Monteur installateur sanitaire (1CMIS)		10h00	11h00
1 ^{er} CAP Sculpteur ornementiste (1CABSO)		11h00	11h45
1 ^{er} CAP Electricien (1CELECT)		13h00	14h30
1 ^{er} CAP Ebéniste (1CEBENE)	Jeudi 2 Juillet 2026	8h00	10h00
1 ^{er} CAP Peinture applicateur de revêtement (1CPAR)		10h00	11h45
1 ^{er} CAP Menuiserie installateur (1CMENU-I)		13h00	14h00
1 ^{er} CAP Menuiserie fabricant (1CMENU-F)		14h00	15h00
1 ^{er} CAP Intervention en maintenance technique du bâtiment (1CIMTB)	Vendredi 3 Juillet 2026	8h00	10h00
1 ^{er} CAP Maçonnerie (1CMACON)		10h00	11h45
1 ^{er} CAP Carreleur mosaïque (1CARMO)		13h00	15h00
2 nd PRO Bâtiment travaux publics (2BTP) de A à M	Lundi 6 Juillet 2026	8h00	11h30
2 nd PRO Bâtiment travaux publics (2BTP) de N à Z		13h00	15h30
2 nd PRO Métiers des transitions numériques et énergétiques (2MTNE) - de A à M	Mardi 7 Juillet 2026	8h00	11h30
2 nd PRO Métiers des transitions numériques et énergétique (2MTNE) de N à Z		13h00	15h30
2 nd PRO Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (2BMEM) de A à M	Mercredi 8 Juillet 2026	8h00	11h30
2 nd PRO Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (2BMEM) de A à Z		13h00	15h30
2 nd PRO Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement (2BMAMA)	Jeudi 9 Juillet 2026	8h00	10h00
2 nd Brevet national des métiers d'arts (2BNMA)		8h00	10h00
POST BAC			
Vous entrez en ↓	Vous devez vous présenter le ↓	A partir de ↓	Jusqu'à ↓
1 ^{er} Brevet des métiers d'art (1BMA)	Jeudi 9 Juillet 2026	9h00	10h00
1 ^{er} BTS Systèmes numériques		10h00	11h30
Certificat de spécialisation		10h00	11h30

Attention

Vous devez vous munir de toutes les pièces justificatives et faire les photocopies nécessaires. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté. Les responsables légaux doivent être présents lors de l'inscription, sauf en cas de courrier de procuration.

Pièce justificatives :

- 2 Photocopies du livret de famille
- 2 Photocopies du jugement de situation familiale si nécessaire (divorce, séparation, autorité parentale)
- En cas de placement dans une famille d'accueil : Attestation du conseil départemental
- 3 Photocopies de la pièce d'identité de l'élève
- 3 Photocopies de la pièce d'identité du responsable légal
- Photocopie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (Eau, électricité, bail...)
- 4 photos d'identité (nom et prénom au dos des photos)
- Photocopie des pages de vaccination ou certificat médical des vaccins obligatoires et présentation du carnet de santé
- 2 Photocopies du RIB du représentant légal qui paie les frais scolaire (nom et prénom de l'élève au dos)
- Photocopie d'attestation de l'ASSR2 (sécurité routière)
- Attestation de recensement ou journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) pour les + de 16 ans
- Tous les documents complétés et signés joint à ce dossier
- Un chèque d'acompte de 40€ pour les demi-pensionnaires non boursiers
- Un chèque d'acompte de 100€ pour les internes
- **Uniquement pour les post bac** : Relevé de note du bac

Bon à savoir

- ❖ Internat : Le dossier est à retirer au lycée Roches Maigres. L'inscription à l'internat se fera au lycée Antoine Roussin. La présence du correspondant lors de l'inscription à l'internat est obligatoire.
- ❖ Transport : Veuillez prendre contact avec le service de transport scolaire de votre commune.
- ❖ Bourse : L'étude automatique du droit à la bourse consiste à autoriser l'administration à vérifier directement à partir de vos informations fiscales et familiales, si votre enfant est éligible à une bourse. En acceptant, le calcul de vos droits est fait automatiquement, ce qui simplifie les démarches.